

A 20 h 33, Madame Fanny LACROIX, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Alexia GUILLET

Présents : - Mme Fanny LACROIX - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique - Mme Valérie COLIN

Absentes excusées : Mme LOISEUR Nicole, Mme Julia SEKELLY

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 11 mai 2022.

2. Subvention exceptionnelle pour le Sou des Ecoles de Châtel pour la classe découverte :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le versement d'une subvention de 1 500€ au Sou des Ecoles de Châtel-en-Trièves.

3. Rachat du poêle à granules du logement « Forêt Est » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le rachat du poêle à granules pour un montant de 2 640€.

4. Révision du loyer « Forêt Est » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix du loyer pour le logement à 420€ comprenant les améliorations du logement et rachat du poêle.

5. Mise en vente du T5 du parc et découpage de la parcelle :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à faire découper la parcelle AB 111 et l'autorise à engager les démarches de mise en vente.

6. Autorisation de remettre en location l'appartement au-dessus de l'école de Cordéac:

Après des travaux de rafraîchissement en cours il est proposé de remettre en location l'appartement au-dessus de l'école de Cordéac, après en avoir délibéré, à l'unanimité la remise en location est validée ; pour le prix il est décidé de le fixer à 560€ par mois avec le chauffage compris.

7. Participation des familles à l'euro symbolique pour l'accueil périscolaire de la première navette du bus:

Les enfants qui prennent la première navette scolaire le matin sont accueillis par le service périscolaire de la commune jusqu'à l'ouverture de l'école. Jusqu'à présent, ce service était non facturé aux familles.

Cependant, pour que nous puissions recevoir l'indemnisation de la CAF pour ce service, la municipalité met en place une facturation à l'euro symbolique, par famille et par an, à partir de la rentrée 2022-2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision de facturer les familles utilisant la navette pour 1€ symbolique à partir de la rentrée de septembre 2022

8. Convention avec l'association « Le Village des Marionnettes » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins les membres de l'association ont autorisé Mme la Maire à signer la convention.

9. Ajustement limite des propriétés du Serre Berthon pour la prise en charge des fuites d'eau et annulation fuite eau à Mme BOTTARO :

Suite aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et pour des raisons technique, deux propriétés ont eu leur compteur d'eau déplacé de 5 m en sus, c'est pourquoi la Municipalité précise que pour ces deux habitations la limite pour la prise en charge des fuites reste la même qu'auparavant c'est-à-dire jusqu'à l'ancien regard en limite de propriété. Aussi Mme BOTTARO a eu une fuite d'eau dans les 5 mètres supplémentaires avant son compteur pour environ 600 m3, il est proposé de lui facturer seulement sa consommation moyenne sur les 3 dernières années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette décision et donne l'autorisation à Mme la Maire de corriger la facture d'eau.

10. Demande de subvention exceptionnelle pour la classe réussite par le sport du collège de Mens :
Un mail de parent d'élèves des collégiens inscrit dans la classe réussite par le sport du collège de Mens explique qu'ils n'ont pas les budgets suffisants pour maintenir le biathlon : c'est pourquoi ils demandent aux communes du Trièves une subvention de 200€ par commune et à la Communauté de Communes du Trièves une subvention de 1000€. Après un tour de table il apparaît qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour prendre la décision car les collèges relèvent de la compétence du Département pour la prise en charge. Il est décidé à l'unanimité de revoir cette demande au prochain conseil après réponses aux questions des élus.

11. Questions diverses :

Présentation et approbation du Projet Educatif De Territoire et la signature de la convention du plan mercredi: Le service animation, Florence Blanchet adjointe à la Vie scolaire et périscolaire, l'institutrice Fabienne Dinne et les parents d'élèves ont travaillé ensemble au cours de 4 réunions afin d'élaborer le nouveau PEDT (Projet Educatif de Territoire). Même s'il n'est pas demandé de délibérer sur ce sujet Mme la Maire demande à l'ajouter à l'ordre du jour pour reconnaître la qualité du travail fourni. A l'unanimité cette demande est acceptée.

Il est fait état de plusieurs personnes ayant constaté le branchement d'eau directement sur la fontaine de Cordéac pour arroser les jardins partagés. Le Conseil Municipal rappelle qu'il est interdit, et encore plus ces jours-ci puisqu'un arrêté préfectoral place notre secteur en vigilance renforcée de niveau 3 concernant la sécheresse. Une information sera de nouveau publiée dans la lettre d'information distribuée aux habitants de la commune.

Point sur la cérémonie de décès de Monsieur Luc BRACHET du hameau de Masserange qui aura lieu vendredi 1^{er} juillet au cimetière de Saint-Sébastien.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 23h20

